

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2023

ACCÉLÉRATION DE LA RECONSTRUCTION ET DE LA RÉFECTION DES BÂTIMENTS
DÉGRADÉS OU DÉTRUITS AU COURS DES VIOLENCES URBAINES SURVENUES DU 27
JUN AU 5 JUILLET 2023 - (N° 1537)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N° 125

présenté par
Mme Robert-Dehault

TITRE

Après le mot :

« détruits »,

insérer les mots :

« par les émeutiers ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces violences urbaines ne sont pas le fait de l'immense majorité des contribuables qui ont subi ces saccages mais d'une partie de la population habituée à la violence. Cet amendement vise à préciser le titre du projet de loi afin de nommer les responsables de ces violences urbaines.